

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 21/011/2007 – ÉFAI

24 septembre 2007

AU 248/07 Craintes pour la sécurité

INDONÉSIE Johanes Djonga (h), défenseur des droits humains, pasteur

Un commandant militaire et ses hommes auraient menacé de tuer le pasteur Johanes Djonga parce qu'il milite en faveur des droits humains de la population de la province de Papouasie. Amnesty International craint que sa vie ne soit en danger.

Le 22 août, Lettu Usman, chef du Komando Pasukan Khusus (KOPASSUS, commandement des forces spéciales) du district de Waris, en Papouasie, et les soldats placés sous son commandement auraient menacé de tuer Johanes Djonga et de jeter son corps au fond d'un ravin de 700 mètres de profondeur. Ils l'ont accusé d'avoir fait de fausses allégations au sujet de la situation dans le district de Waris à des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales, et d'être un *provokator* (provocateur) qui trahit l'État indonésien. Un officier militaire du Kopassus a également déclaré le 16 septembre que Johanes Djonga était impliqué dans des opérations illégales touchant à l'exploitation forestière et à l'industrie alimentaire. Il semble que ces manœuvres soient liées aux activités que mène Johanes Djonga en faveur des droits humains : il a récemment présenté au gouverneur de Papouasie et au responsable de l'armée dans la ville de Jayapura, le Colonel Burhanuddin Siagian, un rapport critiquant les actions des forces armées à la frontière entre Waris et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le 18 septembre, Johanes Djonga a signalé les menaces de mort au chef de la police de Papouasie. Celui-ci a expliqué que si elles émanaient d'un soldat, la police ne pouvait rien faire pour le protéger. Johanes Djonga a ensuite fait état de ces menaces au chef du KODAM (commandement militaire régional) de la province de Papouasie, qui se serait engagé à prendre des mesures, tout en menaçant de poursuivre Johanes Djonga en diffamation si ses accusations se révélaient fausses.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il y a dans la province de Papouasie un mouvement indépendantiste assez actif, face auquel les forces de sécurité indonésiennes ont parfois réagi avec une force excessive en ayant recours à des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et des détentions arbitraires. Des membres d'organisations locales de défense des droits humains ont fait l'objet de manœuvres de harcèlement et d'intimidation en raison de leurs activités et certains ont été contraints de quitter la province. Des chefs religieux, entre autres personnes, se sont fait l'écho des préoccupations de la population locale au sujet des violations des droits humains commises ; ils ont en retour été accusés publiquement d'entretenir des liens avec le mouvement indépendantiste. Hina Jilani, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour la question des défenseurs des droits de l'homme, a déclaré, à la suite de sa visite en Indonésie en juin 2007, que les défenseurs des droits humains actifs dans la province de Papouasie risquaient toujours d'être victimes d'« *actes de torture, d'arrestations arbitraires et de manœuvres de harcèlement aux mains de la police, de l'armée et des forces de sécurité du pays* ».

Amnesty International ne prend pas position en ce qui concerne le statut politique de l'une ou l'autre des provinces indonésiennes mais elle considère que le droit à la liberté d'expression inclut le droit d'exprimer pacifiquement un point de vue politique et que ce droit doit être respecté.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en bahasa indonesia ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles le commandant du Kopassus du district de Waris et ses hommes ont menacé de tuer Johanes Djonga, un pasteur, et exhortez les autorités à prendre des mesures immédiates en vue de protéger cet homme, ainsi qu'à diligenter une enquête ;

- priez les autorités de veiller à ce que le droit à la liberté d'expression et de réunion soit respecté en Papouasie, et à ce que les journalistes, travailleurs humanitaires et défenseurs des droits humains locaux ou internationaux puissent se rendre librement auprès de la population de cette province ;
- demandez-leur de veiller à ce que chaque policier et militaire soit informé du rôle légitime des défenseurs des droits humains et de la responsabilité qui lui incombe de protéger ces personnes en vertu de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

APPELS À :

Président de la République :

Mr Susilo Bambang Yudhoyono
Istana Merdeka, Jakarta 10110, Indonésie

Fax : + 62 21 345 2685
+ 62 21 526 8726

Formule d'appel : *Dear President Yudhoyono / Monsieur le Président de la République,*

Chef de la police nationale :

General Sutanto
Jalan Truno Joyo No. 03
Jakarta Selatan, Indonésie

Fax : + 62 21 720 7277

Formule d'appel : *Dear General Sutanto, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 NOVEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.